VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS agglo 33

# PLUh

Plan Local d'Urbanisme
de la Communauté d'Agglomération de Villefranche

Modification n° 4

## 4.2.b. Document graphique du règlement

Partie Nord
Echelle : 1/5.000ème
Zonage hors risques naturels et technologiques

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
de la modification n° 4 du PLUh
en date du 30 juin 2022.

Le Président,
Pour cet effet habilité
Pascal BERCHERAT

www.agglo-villefranche.fr

Révision du POS - Elaboration du PLU
approbation en date du 28.11.2011

Modification simplifiée : 23.04.2012

Révision n° 1 : 18.11.2013
Modification simplifiée n° 1 : 26.02.2015
Modification n° 1 : 25.01.2017
Modification simplifiée n° 1 : 28.03.2017
Modification n° 2 : 29.03.2018
Modification n° 3 : 19.12.2019
Modification n° 4 : 30.06.2022

### LES ZONES ET LES SECTEURS

Limite de zone

OA — Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

### ZONES URBAINES

- Ua, Uaa, Uab — Zone agglomérée dense (centre-ville)
- Uac — Zone agglomérée dense (centre-bourgs)
- Ub, Uba — Zone agglomérée dense du centre-ville
- Uc — Zone d'extension dense
- Ucc — Zone d'extension dense (Diversité des fonctions (commerces en Rdc))
- Ucd — Zone d'extension dense (hauteur limitée)
- Ud, Uda, Udb — Zone d'extension pavillonnaire
- Ue — Zone d'équipements publics
- Uf — Zone issue d'opération d'ensemble (habitat individuel groupé)
- Ug, Ugi — Zone urbaine (gestion du bâti existant)
- Uh — Zone d'intérêt patrimonial
- Ur — Zone pour l'activité autoroutière liée à l'autoroute A6
- Uia — Zone d'activités économiques à vocation artisanale et industrielle
- Uiap3 — Zone d'activités économiques à vocation artisanale et de protection éloignée de captage
- Uiar — Zone d'activités économiques où sont admis les restaurants
- Uiav — Zone pour la réalisation d'une opération d'habitat adapté pour des gens du voyage sédentarisés
- Uib, Uibc — Zone d'activités à vocation dominante artisanale et de bureaux
- Uic — Zone d'activités économiques (commerces autorisés)
- Uid — Zone d'activités artisanales et de bureaux
- Uie — Zone d'activités en secteur urbain dense

### ZONES A URBANISER

- AU1 — Zone d'urbanisation future à vocation mixte
- AU2 — Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
- AU3 — Zone d'urbanisation future à vocation principale d'activités économiques
- AUac — Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'habitat dense
- AUd — Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'habitat intermédiaire
- AUda — Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'habitat peu dense
- AUf — Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'habitat groupé ou jumelé
- AUia — Zone d'urbanisation à aménager à vocation artisanale et industrielle
- AUic — Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'activités commerciales
- AUicp3 — Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'activités commerciales et de protection éloignée de captage

### ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Ab — Zone agricole bâtie (gestion du bâti récent)
- Ad — Zone agricole à enjeu patrimonial
- Ah — Zone agricole bâtie (gestion du bâti ancien)
- An — Zone agricole à enjeu paysager
- Ap3 — Zone agricole et de protection éloignée de captage
- As — Zone agricole d'intérêt scientifique

### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N — Zone naturelle protégée
- Na — Zone de carrière
- Nb — Zone naturelle bâtie (gestion du bâti récent)
- Nd — Zone naturelle bâtie d'intérêt patrimonial
- Ne — Zone naturelle pour aire de stationnements paysagée
- Nh — Zone naturelle bâtie (gestion du bâti ancien)
- Ni — Zone naturelle bâtie (gestion des activités existantes)
- Nia — Zone naturelle bâtie (gestion du bâti pour activité artisanale)
- Nj — Zone naturelle à usage de jardin
- Nl — Zone naturelle de sports et loisirs
- NL — Zone naturelle de sports et loisirs
- Nn — Zone naturelle d'aménagements paysagers
- Nns — Zone naturelle d'aménagements paysagers et d'intérêt scientifique
- Np1 — Zone naturelle de protection de captage immédiat
- Np2 — Zone naturelle de protection de captage rapproché
- Np3 — Zone naturelle de protection de captage éloigné
- Ns — Zone naturelle d'intérêt scientifique

### AUTRES
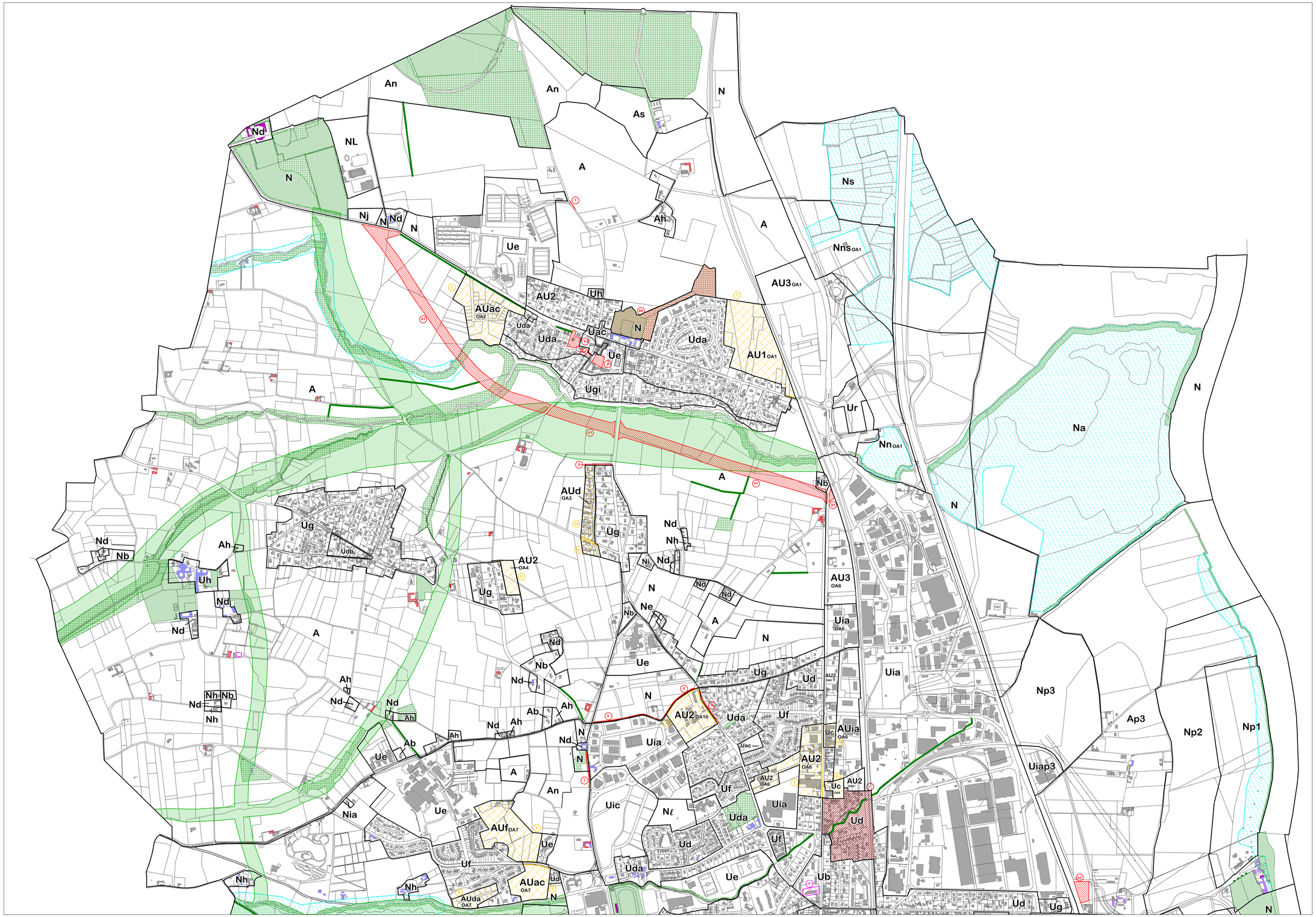
- Espace Boisé Classé
- Elément naturel Remarquable du Paysage
- Elément naturel Remarquable du Paysage
- Elément naturel Remarquable du Paysage
- Emplacement réservé (Cf. annexe 1 du règlement)
- Secteur destiné à la réalisation de logements locatifs sociaux et éventuellement en accession sociale (Cf. annexe 1 du règlement)
- Secteur de mixité sociale destiné à la réalisation de programme de logements (Cf. annexe 1 du règlement)
- Secteur d'attente de projet (Cf. annexe 1 du règlement)
- Permis de construire soumis à la démolition des bâtiments
- Elément bâti Remarquable du Paysage (C1 - Edifices majeurs)
- Elément bâti Remarquable du Paysage (C2 - Edifices remarquables)
- Elément urbain Remarquable du Paysage
- Elément urbain Remarquable du Paysage (mur à préserver)
- Zone non aedificandi
- AVAP valant Site Patrimonial Remarquable
- Construction à la limite de référence
- Co — Corridor écologique
- Zh — Zone humide
- Principe de tracé de liaison piétonne
- Polygone d'implantation des constructions
- Périmètre de centralité
- Bâtiment agricole d'intérêt architectural ou patrimonial (changement de destination à usage d'habitation et/ou d'hébergement en milieu rural)
- Secteur d'implantation des piscines